

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 A 20 H

Date de la convocation : 9 DECEMBRE 2021

Présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M. GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole

Absente avec pouvoir donné : , Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M. TROTTET Maxime
Secrétaire de séance : Mme CHATTON Gwendoline

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à aux virements de crédits comme suit pour équilibre budgétaire (**DM3-D1-2021-12-15**)

Section fonctionnement en Dépenses

6531 + 5700 €

6184 - 1000.00 €

61558 - 2000.00 €

615231 - 2700.00 €

Approuvé à l'unanimité des membres.

3 – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA CCFE

Monsieur le Maire explique que la CCFE a modifié ses statuts en retirant la compétence facultative : compétence SPANC (transférée au SIMA COISE). Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces nouveaux statuts- avis favorable à l'unanimité des membres (**D2-2021-12-15**)

3- ADHESION A GEOLOIRE ADRESSAGE-

Monsieur le Maire explique que le SIEL propose un nouvel outil dénommé Géoloire Adressage. Cet outil sera mis à disposition gratuitement des communes adhérentes à la compétence SIG GEOLOIRE

Gracieusement. Après délibération à l'unanimité de ses membres, le conseil décide d'adhérer à ce service et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents. (**D3-20221-12-15**)

4- SIE DU LIGNON

Monsieur le Maire donne lecture des dernières avancées sur l'adhésion au SIE du Lignon. Après étude pour une consommation de 120 m³ le coût passe de 542.92 € en 2021 à

417.76 € en 2022. Le conseil municipal entérine à l'unanimité des membres cette adhésion au SIE du Lignon et habilite Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs. **(D4-2021-12-15°)**

5- TRAVAUX STATIONS EPURATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune est liée avec la Saur en ce qui concerne les prestations de service de la station épuration. Suite au rapport de la MAGE il est nécessaire de remettre à niveau le fonctionnement de la station. Monsieur le Maire donne lecture des préconisations et des devis s'y rapportant. Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil décide de confier le contrat d'assistance technique à la SCIRPE **(D5-2021-12-15)** pour un montant de 1484 € HT et habilite Monsieur le Maire à signer le devis et la convention. En ce qui concerne les travaux de gestion des surcharges hydrauliques, le conseil municipal décide par 14 voix pour, 1 abstention de confier ces travaux à la SCIRPE **(D6-2021-12-15)** pour un montant de 14 057 € HT.

6- TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande de subvention pour la réfection du terrain de tennis a été déposée et est actuellement en cours d'étude. Après avoir délibéré à l'unanimité des membres, le conseil municipal habilite Monsieur le Maire à passer commande des travaux et signer les pièces s'y rapportant **(D7-2021-10-20)**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la tempête du mois d'août le local technique de la commune a subi des grands dégâts. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le conseil municipal habilite Monsieur le Maire à demander des travaux pour création d'un nouveau local technique. **(D8-2021-12-15)**

Monsieur le Maire propose de mettre en vente une parcelle de terrain de 3000 m² située en dessous de la mairie. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres ; le conseil municipal entérine cette proposition et habilite Monsieur le Maire à procéder à la publication de la mise en vente de cette parcelle **(D9-2021-12-15)**

7- CDG 42

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier émanant du le CDG 42 relatif au contrat de groupe d'assurances risque du personnel suite à une modification des tarifs et taux de remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité habilite à Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat **(D12-2021-12-15)**

8- PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 il convient d'appliquer la mise en conformité des 1607 h travaillées dans la fonction publique. Après avoir pris connaissance de l'avis du CTI du CDG 42 ; et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, décide d'appliquer les mesures applicables aux 1607 h dans la fonction publique **(D10-2021-12-15)**

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide de renouveler pour une période de 6 mois le CDD pour accroissement temporaire de travail **(D11-2021-12-15)**

IAT : Monsieur le Maire donne les éléments et le montant des Indemnité d'administration de Technicité qui peuvent être alloués au personnel communal. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, Le conseil municipal valide ces montants **(D13/2021/12/15)**

9- TARIFS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs applicables en 2021 pour le droit de pêche à Chambéon. Après en avoir délibéré à l'unanimité » de ses membres le conseil municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2022 **(D14-2021-12-15)**

Monsieur le Maire informe qu'une revalorisation du bail avec la CEMEX a été étudiée. Un accord est intervenu entre les 2 parties pour une augmentation de ce bail. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal entérine cette augmentation pour l'année 2022, habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier. **(D15-2021-12-15)**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des locations des salles communales et prend note que la même personne s'occupe désormais de l'état des lieux des salles louées. **(D16-2021-12-15)**

10- QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prenait connaissance :

- Signature du prêt foot avec caution par la mairie
- Que la formation au 1^{er} secours a eu lieu le 9/12/2021
- Que le téléthon s'est bien déroulé – chèque de 1150 € au profit de l'AFM
- Rejetait 2 demandes de subventions
- Renonçait à la proposition d'agrandir le parc animalier avec 3 chèvres et 2 boucs castrés
- Prenait connaissance des remerciements reçus pour les colis de Noël 2021
- Prenait connaissance du dépôt de plainte pour dégradation à la salle d'animation.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22h45.

Le Prochain conseil municipal est fixé au mercredi 16 février 2022.